

• (1740)

M. Symes: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je propose donc, appuyé par le député de Timiskaming (M. Peters):

Que la motion n° 13 soit renvoyée au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien pour y être davantage étudiée, et que le comité soit autorisé à aller entendre des témoins au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

L'Orateur suppléant (M. Penner): La présidence a reçu l'amendement. Il y a lieu de se demander s'il s'agit d'une motion de fond et si elle est réglementaire. Je voudrais que la Chambre permette à la présidence de remettre sa décision et qu'elle poursuive le débat. La parole est au secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M^{me} Campagnolo).

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, avant de parler de la motion du député du Yukon (M. Nielsen), je dois le remercier des paroles très aimables qu'il a eues à mon endroit. J'ai hâte d'aller très bientôt visiter le territoire qu'il représente avec tant de brio.

Je penche fortement pour le point de vue du député. On aurait même raison de dire que la grande majorité des Canadiens se montreraient favorable au principal objectif de la motion, soit que le gouvernement établisse un régime de gouvernement pleinement représentatif et responsable au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

C'est un fait vérifiable que les deux territoires sont à des stades différents d'expansion. D'après un article de journal sur une séance récente de comité, un conseiller du Yukon aurait même dit que les gens du Yukon n'aiment pas être mis dans le même sac que les Territoires du Nord-Ouest et qu'ils n'aiment pas qu'on les compare à ceux des Territoires du Nord-Ouest. Je pense donc pouvoir dire sans crainte de me tromper que la motion, ainsi libellée, pêche en associant les deux territoires septentrionaux du Canada, même si elle propose de créer deux entités politiques distinctes. Au cours de mon allocution, il sera nécessaire de bien faire la différence entre les deux territoires septentrionaux fort différents.

Selon la deuxième prémisse de la motion, la mise en application serait immédiate. J'arrive ainsi, monsieur l'Orateur, au point dont il faut s'occuper. La politique du gouvernement à cet égard a été définie clairement et appliquée efficacement. Un des objectifs nationaux de mise en valeur du Nord, annoncé en 1972, vise à favoriser l'évolution du système de gouvernement dans les territoires du Nord. Il est vrai que le concept d'un gouvernement responsable et de ses représentants doit être mis en œuvre graduellement et à une allure qui s'accorde aux vœux et aux désirs des habitants du Nord. Ainsi on tiendra compte de l'intérêt toujours grandissant que manifestent les gens qui sont nés dans le Nord et de leur participation accrue à tous les niveaux de gouvernement.

L'ancien ministre, l'honorable Jean Chrétien, maintenant président du Conseil du Trésor, a déclaré qu'il n'en-trevoyait pas l'accession des deux grands territoires du

Les Territoires

Nord-Ouest au statut de province dans un avenir rapproché. Le gouvernement reconnaît toutefois le rythme sans cesse croissant des activités dans le Nord et il se pourrait fort bien que l'accélération des projets à long terme, du moins au Yukon, aboutisse à un nouveau développement du territoire.

Il n'y a aucun doute dans mon esprit que certains avantages discutables du statut de province sont en cause et j'aimerais les signaler à la Chambre. Comme ma circonscription a une frontière mitoyenne avec celle de mon bon ami, le député du Yukon, j'ai assisté dernièrement à une assemblée de la chambre des mines du Yukon et de la Colombie-Britannique. Au cours de la réunion, un mineur reconnaissant du Yukon a porté un toast à la santé de notre premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Barrett, qui avait permis l'essor de l'économie du Yukon, en augmentant les redevances sur les ressources à un point tel que les entreprises minières quittent maintenant ma région pour s'installer sous les cieux plus hospitaliers du territoire plus au Nord. Ces fermetures ont pourtant plongé les gens de ma région dans la misère, au point que les mineurs et leurs familles vivent le drame du chômage et l'angoisse de lendemains incertains. Dans certains cas, le Yukon a été le bénéficiaire involontaire des aléas de la politique provinciale chez son voisin du Sud.

Les Territoires sont une vaste région qui diffère sensiblement à maints égards de l'étroite bande de terre qui s'étend au sud du Canada et où se concentre la majorité de la population canadienne. Une chaîne de montagnes géante sert de frontière naturelle aux deux territoires. La distance constitue en outre un grand problème. Les conditions varient également aux points de vue de l'expérience administrative, de la population, de la fiscalité et de l'économie.

M. Nielsen: On y boit aussi beaucoup plus.

Mme Campagnolo: Je le suppose. Quand on s'arrête à penser que la population du Yukon est d'environ 20,000 habitants, soit la population d'une ville ordinaire dans la partie méridionale du Canada, et que celle de son géant voisin, les territoires du Nord-Ouest, est de 36,000 habitants, cela donne une idée des difficultés que présente la question d'accorder un statut constitutionnel sans restriction à ces territoires. Je soutiens que le gouvernement du Canada est responsable envers le pays en son entier tout comme envers les territoires, et je soutiens de plus, monsieur l'Orateur, que le pays en son entier ne peut céder le contrôle de 40 p. 100 de tout l'inventaire des ressources naturelles du Canada à un quart de un pour cent de la population du pays.

Des voix: Bravo!

M. Symes: Que dire de l'Alberta?

Mme Campagnolo: La motion a été préparée pour la vingt-neuvième législature, sauf erreur, et ne tient pas compte des modifications récentes apportées aux lois sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest telles que le Parlement les a adoptées en avril 1974, et qui prévoient entre autres pour les Territoires du Nord-Ouest un conseil dont tous les membres sont élus, présidé par un orateur au lieu du commissaire. En outre, la présente motion ne tient pas compte de l'annonce faite en mars dernier par le